

VILLE DE ROANNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du jeudi 17 septembre 2020

MONSIEUR LE MAIRE CERTIFIE :

N°1

ADMINISTRATION MUNICIPALE

**- Exercice des pouvoirs
délégués du Maire
- Compte rendu**

1. *que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ;*

2. *que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance était de 39 sur lesquels il y avait 34 membres présents lors de la présente délibération, à savoir :*

M. Yves NICOLIN, Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, Mme Sophie ROTKOPF, Mme Corinne TRONCY, M. Fabien LAMBERT, M. Gilles PASSOT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON, M. Edmond BOURGEON, Mme Hélène LAPALUS, M. Christophe PION, Mme Catherine BRUN, M. Christian DORANGE, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, Mme Jade PETIT, M. Mahdi NOUIBAT, Mme Vanessa BARBANT, Mme Vickie REDEUILH, M. Yohan RIVOLLIER, M. Romain BOST, M. Quentin GUILLERMIN, Mme Fadwa FADHLOUN, M. Alexandre GRANGE, Mme Christine CHEVILLARD, M. Bernard GERBOT, M. Franck BEYSSON, M. Denis VANHECKE, Mme Marie-Hélène RIAMON, M. Andrea IACOVELLA

Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : M. Quentin GUILLERMIN

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné mandat :

M. Jean-Jacques BANCHET à M. Lucien MURZI, Mme Catherine DUFOSSE à Mme Corinne TRONCY, M. Guy SERGENTON à Mme Hélène LAPALUS, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB à Mme Clotilde ROBIN, Mme Brigitte DUMOULIN à M. Denis VANHECKE

Absents sans mandat :

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

M. Yves NICOLIN, Maire, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Par délibération du 23 mai 2020, le Conseil Municipal a délégué au Maire, en vertu des articles L.2122-22 et suivants du Code Général de Collectivités Territoriales, un certain nombre de ses compétences.

En application de ces délégations, les décisions suivantes ont été prises par le Maire :

2020-59 **CULTURE**
Musée de Beaux-Arts et d'Archéologie Joseph Déchelette - Demande de subvention auprès du F.R.A.R. dans le cadre de la campagne de restauration 2020

2020-60 **CULTURE**
Musée de Beaux-Arts et d'Archéologie Joseph Déchelette - Demande de subvention auprès du FRAM dans le cadre des acquisitions 2020

2020-61 **PROPRIETES COMMUNALES**
Mise à disposition d'un local situé quai Commandant de Fourcault à l'association ASUR - Convention d'occupation

2020-62 **PROPRIETES COMMUNALES**
Mise à disposition de locaux situés 49, rue de Mâtel à l'Association Les Variétés Lyriques - Convention d'occupation

2020-63 **CULTURE**
Contrats de cession Jeudis Live 2020

2020-64 **PROPRIETES COMMUNALES**
Tènement immobilier situé 53, quai Commandant Lherminier - Renouvellement du bail commercial conclu avec Monsieur Jérémy LEFRANC, restaurant L'AUTHENTIQUE

2020-65 **PROPRIETES COMMUNALES**
Mise à disposition d'un appartement situé 2, rue Louis Elysée Crouzet à Monsieur POSSAMAI David - Bail d'Occupation Précaire

2020-66 **PROPRIETES COMMUNALES**
Mise à disposition d'un garage situé 55, rue Georges Plasse à Monsieur PUZIO Joseph - Bail d'Occupation Précaire

2020-67 **PROPRIETES COMMUNALES**
Contrat de location d'un garage situé 55, rue Georges Plasse à Madame Jacquet Josiane - Avenant n° 1

2020-68

FINANCES-MOYENS GENERAUX

Aménagement des berges de la Loire - Demande de subvention au titre de la DSIL 2020

2020-69

COMMUNICATION

Billetterie en ligne régie communication-événementiel

2020-70

FINANCES-MOYENS GENERAUX

Réfection toiture église Saint-Louis - Demande de subvention au titre de la DSIL 2020

2020-71

FINANCES-MOYENS GENERAUX

Festival Roanne Table Ouverte - Demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

2020-72

FINANCES-MOYENS GENERAUX

Aménagements cyclables 2020 - Demande de subvention au titre de la DSIL 2020

2020-73

FINANCES-MOYENS GENERAUX

Aménagement espace Fontval - Demande de subvention au titre de la DSIL 2020

2020-74

FINANCES-MOYENS GENERAUX

Réaménagement du square Cassin et abords - Demande de subvention au titre de la DSIL 2020

2020-75

CULTURE

Contrats de cession Roanne Plage 2020

2020-76

PROPRIETES COMMUNALES

Mise à disposition par Voies Navigables de France à la Ville de Roanne du local "ex-maison des scouts" quai Commandant de Fourcault - Convention d'Occupation Temporaire

2020-77

FINANCES – MOYENS GENERAUX

Rénovation énergétique Centre Administratif Paul Pillet – Demande de subvention au titre du fonds de soutien Département de la Loire

2020-78

PROPRIETES COMMUNALES

Occupation du domaine privé – Terrain situé 12, rue Gougenot – Convention avec la SARL CAGNE DUBOST FOUCHEREAU

2020-79

PROPRIETES COMMUNALES

Mise à disposition du logement situé 35, rue Alfred de Musset à la SCI Tilojaro – Convention d’occupation précaire – Avenant n° 1

2020-80

COMMANDE PUBLIQUE

Réalisation de différents travaux d’espaces verts – Accords-cadres à procédure adaptée passés avec les entreprises PEPINIERES ET JARDINS D’AIGUILLY, MONAT PAYSAGE, TARVEL SAS, CHARTIER – L’ART DU PAYSAGE et PROFESSION JARDINIER

2020-81

URBANISME-HABITAT

Assistance à maîtrise d’ouvrage pour la création d’une ZAC et le choix d’un aménageur sur le site République/Gambetta – Marché à procédure adaptée passé avec le groupement composé du cabinet ADAMAS/MODAL/EODD Ingénieurs Conseils/URBA 2P

2020-82

PROPRIETES COMMUNALES

Mise à disposition d’un appartement au 1^{er} étage de l’immeuble situé 51-53, rue Général Giraud à Roanne à Monsieur DUVERGER Charles – Bail d’occupation précaire

2020-83

PROPRIETES COMMUNALES

Mise à disposition de locaux situés 36, impasse Fontval à l’Association de Sport et Loisirs des Portugais de Roanne – Avenant n° 1

2020-84

PROPRIETES COMMUNALES

Mise disposition de locaux à usage de bureaux situés au 1^{er} étage de l’espace Commercial Saint-Louis à la Société SOLERYS – Bail d’occupation précaire

2020-85

URBANISME-HABITAT

Tènement immobilier 18, rue Anatole France/rue Joseph Déchelette - Déclaration d'Intention d'Aliéner - Exercice du Droit de Préemption par la Ville de Roanne

2020-86

FINANCES-MOYENS GENERAUX

Rénovation énergétique du centre administratif Paul Pillet - Contrat de prêt avec la Caisse des Dépôts et Consignations

2020-87

PROPRIETES COMMUNALES

Tènement immobilier 13, rue de Clermont - Déclaration d'Intention d'Aliéner - Exercice du Droit de Préemption par la Ville de Roanne

2020-88

COMMANDE PUBLIQUE

Etablissement de diagnostics amiante - Marché en appel d'offre passé avec la société AC ENVIRONNEMENT

2020-89

COMMANDE PUBLIQUE

Théâtre Municipal - Modernisation du gril technique de la scène - Marché à procédure adaptée passé avec la société SCENETEC

2020-90

COMMANDE PUBLIQUE

Aménagement de la friche Fontval - Marchés à procédure adaptée passés avec EIFFAGE ROUTE CENTRE EST et CHARTIER

2020-91

COMMANDE PUBLIQUE

Transport et valorisation des déchets verts - Marchés à procédure adaptée passés avec SECAF CHAMFRAY et SUEZ ORGANIQUE

Selon les termes des articles L.2122-22 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit rendre compte au Conseil Municipal des décisions qui ont été prises en application de cette délégation.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir donner acte des décisions prises dans le cadre de la délégation donnée au Maire par délibération du 23 mai 2020.

Le Conseil Municipal en prend acte.

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme

ROANNE, le 21 SEP. 2020

Pour le Maire
Yves NICOLIN
Par délégation

La Première Adjointe en charge de l'Habitat social et Vice-Présidente du Conseil de Quartier Bords de Loire

Clotilde ROBIN



VILLE DE ROANNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du jeudi 17 septembre 2020

MONSIEUR LE MAIRE CERTIFIE :

N°2

ADMINISTRATION MUNICIPALE

- Règlement intérieur du Conseil Municipal - Approbation

1. que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ;

2. que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance était de 39 sur lesquels il y avait 34 membres présents lors de la présente délibération, à savoir :

M. Yves NICOLIN, Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, Mme Sophie ROTKOPF, Mme Corinne TRONCY, M. Fabien LAMBERT, M. Gilles PASSOT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON, M. Edmond BOURGEON, Mme Héléne LAPALUS, M. Christophe PION, Mme Catherine BRUN, M. Christian DORANGE, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, Mme Jade PETIT, M. Mahdi NOUIBAT, Mme Vanessa BARBANT, Mme Vickie REDEUILH, M. Yohan RIVOLLIER, M. Romain BOST, M. Quentin GUILLERMIN, Mme Fadwa FADHLOUN, M. Alexandre GRANGE, Mme Christine CHEVILLARD, M. Bernard GERBOT, M. Franck BEYSSON, M. Denis VANHECKE, Mme Marie-Hélène RIAMON, M. Andrea IACOVELLA

Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : M. Quentin GUILLERMIN

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné mandat :

M. Jean-Jacques BANCHET à M. Lucien MURZI, Mme Catherine DUFOSSE à Mme Corinne TRONCY, M. Guy SERGENTON à Mme Héléne LAPALUS, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB à Mme Clotilde ROBIN, Mme Brigitte DUMOULIN à M. Denis VANHECKE

Absents sans mandat :

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20200917-17SEPTN2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/09/2020

Affichage : 24/09/2020

Mme Clotilde ROBIN, Première Adjointe, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

L'article L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que dans les communes de 1 000 habitants et plus, le Conseil Municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation.

Il appartient ainsi au Conseil Municipal de se donner et de fixer par écrit des règles propres de fonctionnement dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur et plus particulièrement celles du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- examiner et approuver le nouveau règlement intérieur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ADOpte A L'UNANIMITE

Les Groupes "Collectif 88 %", "A Gauche pour Roanne" et M. Iacovella "Réussir Roanne Ensemble", se sont abstenus.

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme

ROANNE, le **24 SEP. 2020**

Pour le Maire
Yves NICOLIN
Par délégation

La Première Adjointe en charge de l'Habitat social et Vice-Présidente du Conseil de Quartier Bords de Loire

Clotilde ROBIN



VILLE DE ROANNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du jeudi 17 septembre 2020

MONSIEUR LE MAIRE CERTIFIE :

N°3

ADMINISTRATION MUNICIPALE

- Commission territoriale d'aide sociale
- Désignation de deux représentants
- Syndicat Mixte Roannaise de l'Eau
- Retrait partiel de la délibération n° 6 du 23 mai 2020
- Approbation

1. que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ;
2. que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance était de 39 sur lesquels il y avait 34 membres présents lors de la présente délibération, à savoir :

M. Yves NICOLIN, Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, Mme Sophie ROTKOPF, Mme Corinne TRONCY, M. Fabien LAMBERT, M. Gilles PASSOT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON, M. Edmond BOURGEON, Mme Hélène LAPALUS, M. Christophe PION, Mme Catherine BRUN, M. Christian DORANGE, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, Mme Jade PETIT, M. Mahdi NOUIBAT, Mme Vanessa BARBANT, Mme Vickie REDEUILH, M. Yohan RIVOLLIER, M. Romain BOST, M. Quentin GUILLERMIN, Mme Fadwa FADHLOUN, M. Alexandre GRANGE, Mme Christine CHEVILLARD, M. Bernard GERBOT, M. Franck BEYSSON, M. Denis VANHECKE, Mme Marie-Hélène RIAMON, M. Andrea IACOVELLA

Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : M. Quentin GUILLERMIN

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné mandat :

M. Jean-Jacques BANCHET à M. Lucien MURZI, Mme Catherine DUFOSSÉ à Mme Corinne TRONCY, M. Guy SERGENTON à Mme Hélène LAPALUS, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB à Mme Clotilde ROBIN, Mme Brigitte DUMOULIN à M. Denis VANHECKE

Absents sans mandat :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20200917-17SEPTN3-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/09/2020

Affichage : 21/09/2020

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Mme Vickie REDEUILH, Conseillère Municipale, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

La commission territoriale d'aide sociale examine les demandes d'aide sociale à l'hébergement en faveur des personnes âgées. Elle est chargée de donner un avis sur la demande de l'intéressé pour la prise en charge des frais de séjour en établissement ou en famille d'accueil. Elle détient notamment un pouvoir de modulation en proposant le niveau de contribution des débiteurs d'aliments.

Elle est présidée par le Conseiller Départemental désigné pour chacun des quatre territoires du développement social. Siègent également les Maires des communes où les demandes ont été déposées ou les Conseillers Municipaux suppléants désignés par le Conseil Municipal.

Il convient donc de désigner deux Conseillers Municipaux suppléants.

Enfin, lors de sa séance du 23 mai 2020, le Conseil Municipal a désigné des délégués au sein du Syndicat Mixte Roannaise de l'Eau. Or, Roannais Agglomération est membre du syndicat et vient donc en représentation/substitution de la commune de Roanne. Par conséquent, il convient de retirer partiellement la délibération n° 6 du 23 mai 2020.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- procéder aux désignations ci-dessus ;
- retirer partiellement la délibération n° 6 du 23 mai 2020.

Il a été procédé à une élection, et le résultat est le suivant : Mme Vickie Redeuilh et Mme Corinne Troncy.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ADOpte A L'UNANIMITE

Les Groupes "Collectif 88 %" et "A Gauche pour Roanne" se sont abstenus.

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme

ROANNE, le **21 SEP. 2020**

Pour le Maire
Yves NICOLIN
Par délégation

La Conseillère Municipale en charge des Seniors
et des Clubs Seniors

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

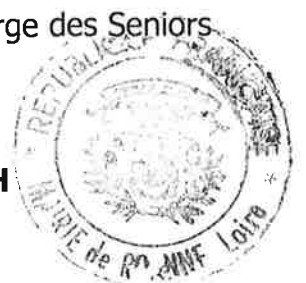
042-214201873-20200917-17SEPTN3-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/09/2020

Affichage : 21/09/2020

Vickie REDEUILH



VILLE DE ROANNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du jeudi 17 septembre 2020

MONSIEUR LE MAIRE CERTIFIE :

N°4

ADMINISTRATION MUNICIPALE

- Agence d'Urbanisme de la Région Stéphanoise (EPURES)
- Nouvelle modalité d'adhésion
- Désignation de deux représentants

1. que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ;
2. que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance était de 39 sur lesquels il y avait 34 membres présents lors de la présente délibération, à savoir :

M. Yves NICOLIN, Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, Mme Sophie ROTKOPF, Mme Corinne TRONCY, M. Fabien LAMBERT, M. Gilles PASSOT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON, M. Edmond BOURGEON, Mme Héléne LAPALUS, M. Christophe PION, Mme Catherine BRUN, M. Christian DORANGE, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, Mme Jade PETIT, M. Mahdi NOUIBAT, Mme Vanessa BARBANT, Mme Vickie REDEUILH, M. Yohan RIVOLLIER, M. Romain BOST, M. Quentin GUILLERMIN, Mme Fadwa FADHLOUN, M. Alexandre GRANGE, Mme Christine CHEVILLARD, M. Bernard GERBOT, M. Franck BEYSSON, M. Denis VANHECKE, Mme Marie-Hélène RIAMON, M. Andrea IACOVELLA

Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : M. Quentin GUILLERMIN

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné mandat :

M. Jean-Jacques BANCHET à M. Lucien MURZI, Mme Catherine DUFOSSE à Mme Corinne TRONCY, M. Guy SERGENTON à Mme Héléne LAPALUS, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB à Mme Clotilde ROBIN, Mme Brigitte DUMOULIN à M. Denis VANHECKE

Absents sans mandat :

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

M. Lucien MURZI, Adjoint, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

La Ville de Roanne est adhérente depuis de nombreuses années à EPURES, agence d'urbanisme de la région stéphanoise, qui intervient sur l'ensemble du département de la Loire.

Les compétences de l'agence d'urbanisme sont régies par le Code de l'Urbanisme. Elle a pour objet d'aider les collectivités à définir leur politique publique d'aménagement et de développement, de mutualiser des ressources et de réaliser des missions transversales d'ingénieries, d'expertises thématiques et d'animation territoriales.

L'adhésion a permis à la Ville de participer au programme partenarial de références, et notamment la réalisation de quelques études urbaines et la révision du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) par l'agence.

Les règles de gouvernance n'ayant pas été modifiées depuis 10 ans, l'agence a souhaité faire évoluer les règles de participation. Aussi, l'Assemblée Générale d'EPURES du 17 décembre 2019 a adopté de nouveaux modes de fonctionnement et de financement de l'agence d'urbanisme. L'objectif principal est de proposer un nouveau mode d'adhésion plus ouvert, élargir le partenariat à de nouvelles intercommunalités et de s'adapter aux réalités des collectivités.

Afin d'assurer une continuité et de maintenir le partenariat avec EPURES, il est proposé que la Ville de Roanne adhère dès 2020 au titre du collège « membres intéressés » par l'activité et les travaux d'EPURES pour un montant annuel de 100 €/an.

Ce statut ouvre droit à une représentativité au sein de la structure.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'adhésion de la Ville de Roanne à l'Agence d'Urbanisme de la Région stéphanoise EPURES (au titre de membre intéressé) ;
- désigner un représentant titulaire et un suppléant pour participer à l'Assemblée Générale ;
- dire que la cotisation en résultant sera prélevée sur le crédit prévu à cet effet au budget de l'exercice concerné.

Il a été procédé à une élection, et le résultat est le suivant : M. Lucien Murzi, Titulaire et M. Pascal Lassaingne, Suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Groupe "Collectif 88 %" s'est abstenu.

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme

ROANNE, le **21 SEP. 2020**

Pour le Maire
Yves NICOLIN
Par délégation

L'Adjoint en charge de l'Urbanisme, des Travaux, des Bâtiments et de la Vidéoprotection

Lucien MURZI



VILLE DE ROANNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du jeudi 17 septembre 2020

MONSIEUR LE MAIRE CERTIFIE :

N°5

ADMINISTRATION MUNICIPALE

**- Commission Consultative
des Services Publics Locaux
- Désignation des membres**

1. *que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ;*

2. *que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance était de 39 sur lesquels il y avait 34 membres présents lors de la présente délibération, à savoir :*

M. Yves NICOLIN, Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, Mme Sophie ROTKOPF, Mme Corinne TRONCY, M. Fabien LAMBERT, M. Gilles PASSOT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON, M. Edmond BOURGEON, Mme Hélène LAPALUS, M. Christophe PION, Mme Catherine BRUN, M. Christian DORANGE, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, Mme Jade PETIT, M. Mahdi NOUIBAT, Mme Vanessa BARBANT, Mme Vickie REDEUILH, M. Yohan RIVOLLIER, M. Romain BOST, M. Quentin GUILLERMIN, Mme Fadwa FADHLOUN, M. Alexandre GRANGE, Mme Christine CHEVILLARD, M. Bernard GERBOT, M. Franck BEYSSON, M. Denis VANHECKE, Mme Marie-Hélène RIAMON, M. Andrea IACOVELLA

Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : M. Quentin GUILLERMIN

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné mandat :

M. Jean-Jacques BANCHET à M. Lucien MURZI, Mme Catherine DUFOSSE à Mme Corinne TRONCY, M. Guy SERGENTON à Mme Hélène LAPALUS, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB à Mme Clotilde ROBIN, Mme Brigitte DUMOULIN à M. Denis VANHECKE

Absents sans mandat :

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

M. Edmond BOURGEON, Adjoint, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Conformément à l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes de plus de 10 000 habitants créent une Commission Consultative des Services Publics Locaux (C.C.S.P.L.) pour l'ensemble des services publics qu'elles confient à un tiers par convention de Délégation de Service Public ou qu'elles exploitent en régie dotée de l'autonomie financière.

Cette commission, présidée par le Maire, comprend des élus du Conseil Municipal, désignés par ce dernier, dans le respect de la représentation proportionnelle, et des représentants d'associations locales nommés par le Conseil Municipal.

La commission examine chaque année sur le rapport de son Président :

- 1° le rapport, mentionné à l'article L.1411-3, établi par le délégataire de service public ;
- 2° les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, sur les services d'assainissement visés à l'article L.2224-5 ;
- 3° un bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière ;
- 4° le rapport mentionné à l'article L.2234-1 du Code de la Commande Publique établi par le titulaire d'un marché de partenariat.

Elle est consultée pour avis par le Conseil Municipal sur :

- 1° tout projet de délégation de service public, avant que le Conseil Municipal se prononce dans les conditions prévues par l'article L.1411-4 ;
- 2° tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de la régie ;
- 3° tout projet de partenariat avant que le Conseil Municipal ne se prononce dans les conditions prévues à l'article L.1414-2 ;
- 4° tout projet de participation du service de l'eau ou de l'assainissement à un programme de recherche et de développement, avant la décision d'y engager le service.

Conformément aux dispositions législatives précitées, il appartient au Conseil Municipal de constituer cette commission qui pourrait comprendre, outre le Maire, cinq élus titulaires, cinq élus suppléants dans le respect du principe de la représentation proportionnelle et cinq représentants d'associations locales.

Il a été procédé à une élection, et le résultat est le suivant :

TITULAIRES :

- M. Christophe PION
- M. Edmond BOURGEON
- M. Romain BOST
- M. Pascal LASSAIGNE
- M. Andrea IACOVELLA

SUPPLEANTS :

- M. Christian DORANGE
- M. Alexandre GRANGE
- Mme Hélène LAPALUS
- Mme Catherine BRUN
- M. Bernard GERBOT

ASSOCIATIONS LOCALES :

- M. Antoine VERMOREL, Office de Tourisme du Roannais Agglomération
- M. Frédéric DALAUDIERE, Les Vitrites de Roanne
- M. Jean-Luc BRISE, Syndicat des Bouchers
- Mme Agnès de BROCHE, UFC Que Choisir
- M. Cédric DUMAS, Centre des Jeunes Dirigeants

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme

ROANNE, le **21 SEP. 2020**

Pour le Maire
Yves NICOLIN
Par délégation

L'Adjoint en charge de la Sécurité, de la
Tranquillité et la Santé Publiques et
Vice-Président du Conseil de Quartier Clermont

Edmond BOURGEON



VILLE DE ROANNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du jeudi 17 septembre 2020

MONSIEUR LE MAIRE CERTIFIE :

N°6

ADMINISTRATION MUNICIPALE

- Lancement des marchés publics - Information

1. *que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ;*

2. *que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance était de 39 sur lesquels il y avait 34 membres présents lors de la présente délibération, à savoir :*

M. Yves NICOLIN, Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, Mme Sophie ROTKOPF, Mme Corinne TRONCY, M. Fabien LAMBERT, M. Gilles PASSOT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON, M. Edmond BOURGEON, Mme Hélène LAPALUS, M. Christophe PION, Mme Catherine BRUN, M. Christian DORANGE, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, Mme Jade PETIT, M. Mahdi NOUIBAT, Mme Vanessa BARBANT, Mme Vickie REDEUILH, M. Yohan RIVOLLIER, M. Romain BOST, M. Quentin GUILLERMIN, Mme Fadwa FADHLOUN, M. Alexandre GRANGE, Mme Christine CHEVILLARD, M. Bernard GERBOT, M. Franck BEYSSON, M. Denis VANHECKE, Mme Marie-Hélène RIAMON, M. Andrea IACOVELLA

Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : M. Quentin GUILLERMIN

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné mandat :

M. Jean-Jacques BANCHET à M. Lucien MURZI, Mme Catherine DUFOSSÉ à Mme Corinne TRONCY, M. Guy SERGENTON à Mme Hélène LAPALUS, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB à Mme Clotilde ROBIN, Mme Brigitte DUMOULIN à M. Denis VANHECKE

Absents sans mandat :

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

M. Alexandre GRANGE, Conseiller Municipal, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Nature de la consultation	Objet	Procédure	Durée prévisionnelle de la prestation	Période prévisionnelle de consultation
Fournitures	Groupement de Commandes Roanne et Roannais Agglomération Acquisition de vêtements de travail (4 lots)	Appel d'offres ouvert européen	1 an reconductible pour une durée globale de 4 ans	Juillet 2020 Octobre 2020
Fournitures	Fournitures scolaires des écoles maternelles et élémentaires, des temps périscolaires et du Centre Médico Scolaire (2 lots)	Appel d'offres ouvert européen	1 an reconductible pour une durée globale de 4 ans	Juillet 2020 Octobre 2020
Services	Prestations de services d'assurance responsabilité civile générale	Appel d'offres ouvert européen	1 an reconductible pour une durée globale de 3 ans	Juillet 2020 Septembre 2020
Services	Entretien de vêtements de travail exposés à des travaux au caractère insalubre ou salissant et des tenues protocolaires au service Funéraire Public	M.A.P.A.	1 an reconductible pour une durée globale de 4 ans	Septembre 2020 Octobre 2020
Travaux	Programme démolitions 2020	M.A.P.A.	9 mois	Septembre 2020 Octobre 2020

Le Conseil Municipal en prend acte.

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme

ROANNE, le **21 SEP. 2020**

Pour le Maire
Yves NICOLIN
Par délégation

Le Conseiller Municipal en charge de l'achat public et Président de la Commission d'Appel d'Offres

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20200917-17SEPTN6-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/09/2020

Affichage : 21/09/2020

Alexandre GRANGE



VILLE DE ROANNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du jeudi 17 septembre 2020

MONSIEUR LE MAIRE CERTIFIE :

N°7

CADRE DE VIE

**- Acquisition d'un tènement
immobilier situé 7, boulevard
du Cimetière à Monsieur
VERNUS Jacques
- Approbation**

1. *que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ;*

2. *que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance était de 39 sur lesquels il y avait 34 membres présents lors de la présente délibération, à savoir :*

M. Yves NICOLIN, Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, Mme Sophie ROTKOPF, Mme Corinne TRONCY, M. Fabien LAMBERT, M. Gilles PASSOT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON, M. Edmond BOURGEON, Mme Hélène LAPALUS, M. Christophe PION, Mme Catherine BRUN, M. Christian DORANGE, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, Mme Jade PETIT, M. Mahdi NOUIBAT, Mme Vanessa BARBANT, Mme Vickie REDEUILH, M. Yohan RIVOLLIER, M. Romain BOST, M. Quentin GUILLERMIN, Mme Fadwa FADHLOUN, M. Alexandre GRANGE, Mme Christine CHEVILLARD, M. Bernard GERBOT, M. Franck BEYSSON, M. Denis VANHECKE, Mme Marie-Hélène RIAMON, M. Andrea IACOVELLA

Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : M. Quentin GUILLERMIN

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné mandat :

M. Jean-Jacques BANCHET à M. Lucien MURZI, Mme Catherine DUFOSSÉ à Mme Corinne TRONCY, M. Guy SERGENTON à Mme Hélène LAPALUS, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB à Mme Clotilde ROBIN, Mme Brigitte DUMOULIN à M. Denis VANHECKE

Absents sans mandat :

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

M. Fabien LAMBERT, Adjoint, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Monsieur Jacques Vernus a fait part de son souhait de céder le bien dont il est propriétaire au 7, boulevard du Cimetière à Roanne, cadastré section AZ n° 19.

Cette parcelle d'une superficie de 1 390 m² est un tènement anciennement à usage de commerce de fleurs en boutique et production horticole. Il comprend en front de rue et en rez-de-chaussée une boutique sur sous-sol de 70 m², une arrière-boutique de 50 m² et une serre chauffée attenante de 162 m². Sur cour, il comprend deux serres en mauvais état reliées par une ancienne habitation en très mauvais état à usage de dépôt et une chaufferie.

Ce bien constitue une opportunité intéressante pour la Ville de Roanne par sa situation. Effectivement, il jouxte le cimetière Saint Claude et est situé à proximité du Service Funéraire Public.

Cette parcelle fait également l'objet du Droit de Prémption Urbain Renforcé approuvé en séance du Conseil Municipal du 5 février 2019 pour l'amélioration de l'offre de stationnement aux abords du Funérarium Municipal. En effet, une poche de stationnement supplémentaire contribuerait à améliorer la sécurité routière lors de funérailles ; le boulevard du Cimetière étant un axe entrant et sortant, à forte densité de circulation quotidienne.

Cette acquisition permettrait aussi de disposer d'un accès piétonnier direct avec le cimetière Saint Claude.

Un accord est intervenu avec le propriétaire pour un montant de 190 000 €.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- examiner et approuver l'acquisition de la parcelle située 7, boulevard du Cimetière à Roanne, propriété de Monsieur Jacques VERNUS, cadastrée section AZ n° 19 au prix de 190 000 € ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique et tout document qui s'avèrerait nécessaire pour finaliser l'acquisition ;
- dire que la dépense en résultant sera prélevée sur le crédit inscrit à cet effet au budget de l'exercice concerné.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Groupe "Groupe Collectif 88 %" s'est abstenu.

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme

ROANNE, le **21 SEP. 2020**

Pour le Maire
Yves NICOLIN
Par délégation

L'Adjoint en charge des Affaires Juridiques,
l'Etat Civil, des Elections, du Funéraire et des
Anciens Combattants

Fabien LAMBERT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20200917-17SEPTN7-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/09/2020

Affichage : 21/09/2020



VILLE DE ROANNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du jeudi 17 septembre 2020

MONSIEUR LE MAIRE CERTIFIE :

N°8

CADRE DE VIE

**- Acquisition d'une parcelle
de terrain située 6, rue
Mulsant à Monsieur et
Madame PERRUCHOT Yann
- Approbation**

1. *que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ;*

2. *que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance était de 39 sur lesquels il y avait 34 membres présents lors de la présente délibération, à savoir :*

M. Yves NICOLIN, Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, Mme Sophie ROTKOPF, Mme Corinne TRONCY, M. Fabien LAMBERT, M. Gilles PASSOT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON, M. Edmond BOURGEON, Mme Hélène LAPALUS, M. Christophe PION, Mme Catherine BRUN, M. Christian DORANGE, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, Mme Jade PETIT, M. Mahdi NOUIBAT, Mme Vanessa BARBANT, Mme Vickie REDEUILH, M. Yohan RIVOLLIER, M. Romain BOST, M. Quentin GUILLERMIN, Mme Fadwa FADHLOUN, M. Alexandre GRANGE, Mme Christine CHEVILLARD, M. Bernard GERBOT, M. Franck BEYSSON, M. Denis VANHECKE, Mme Marie-Hélène RIAMON, M. Andrea IACOVELLA

Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : M. Quentin GUILLERMIN

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné mandat :

M. Jean-Jacques BANCHET à M. Lucien MURZI, Mme Catherine DUFOSSE à Mme Corinne TRONCY, M. Guy SERGENTON à Mme Hélène LAPALUS, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB à Mme Clotilde ROBIN, Mme Brigitte DUMOULIN à M. Denis VANHECKE

Absents sans mandat :

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20200917-17SEPTN8-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/09/2020

Affichage : 21/09/2020

M. Christian DORANGE, Conseiller Municipal, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Par Décision n° 2019-55 en date 28 mai 2019, la Ville de Roanne a renoncé au droit de préemption sur le tènement immobilier d'une superficie de 470 m² situé 6, rue Mulsant à Roanne, édifié sur la parcelle cadastrée section AX n° 797, appartenant à Madame Catherine SABOT épouse LACROIX et Consorts, au profit de Yann et Caroline PERRUCHOT.

Cependant, il avait été convenu avec les époux PERRUCHOT, la rétrocession à la Ville de Roanne d'une partie de la parcelle située 5, rue Pierre Semard, d'environ 200 m² pour un montant de 12 000 € après bornage et division de la propriété.

Compte tenu du montant de l'acquisition, l'avis du service des Domaines n'a pas été nécessaire.

Le modificatif parcellaire ayant été effectué, il est aujourd'hui envisagé l'acquisition par la Ville de Roanne de la parcelle nouvellement cadastrée section AX n° 1364.

La Décision n° 2019-55 précisait également qu'après l'acquisition par la Ville de Roanne, une autorisation de jouissance sera donnée à M. et Mme PERRUCHOT, le temps que la Ville engage les travaux d'aménagement qu'elle souhaite réaliser.

Il a également été convenu que les impôts et taxes dus pour cette parcelle (Taxes Foncières, Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères), l'entretien, la construction d'une clôture séparative seraient à la charge de M. et Mme PERRUCHOT ; ces derniers s'engageant également à donner l'accès aux services de la Ville de Roanne, sur simple demande, pour toute visite de la parcelle.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- examiner et approuver l'acquisition du bien cadastré section AX n° 1364, au prix de 12 000 € ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique et tout document qui s'avèrerait nécessaire pour finaliser l'acquisition ;
- dire que la dépense en résultant sera prélevée sur le crédit inscrit à cet effet au budget de l'exercice concerné.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Groupe "A Gauche pour Roanne" s'est abstenu.

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme

ROANNE, le **21 SEP. 2020**

Pour le Maire
Yves NICOLIN
Par délégation

Le Conseiller Municipal en charge des Bâtiments
Communaux



Christian DORANGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20200917-17SEPTN8-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/09/2020

Affichage : 21/09/2020

VILLE DE ROANNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du jeudi 17 septembre 2020

MONSIEUR LE MAIRE CERTIFIE :

N°9

CADRE DE VIE

- Acquisition amiable du fonds de commerce de la Société MDBB situé 16, rue Anatole France/1, rue Joseph Déchelette
- Protocole d'accord transactionnel avec Monsieur et Madame DESCHAMPS et la SELARL BERTHELOT
- Approbation

1. que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ;

2. que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance était de 39 sur lesquels il y avait 34 membres présents lors de la présente délibération, à savoir :

M. Yves NICOLIN, Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, Mme Sophie ROTKOPF, Mme Corinne TRONCY, M. Fabien LAMBERT, M. Gilles PASSOT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON, M. Edmond BOURGEON, Mme Hélène LAPALUS, M. Christophe PION, Mme Catherine BRUN, M. Christian DORANGE, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, Mme Jade PETIT, M. Mahdi NOUIBAT, Mme Vanessa BARBANT, Mme Vickie REDEUILH, M. Yohan RIVOLLIER, M. Romain BOST, M. Quentin GUILLERMIN, Mme Fadwa FADHLOUN, M. Alexandre GRANGE, Mme Christine CHEVILLARD, M. Bernard GERBOT, M. Franck BEYSSON, M. Denis VANHECKE, Mme Marie-Hélène RIAMON, M. Andrea IACOVELLA

Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : M. Quentin GUILLERMIN

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné mandat :

M. Jean-Jacques BANCHET à M. Lucien MURZI, Mme Catherine DUFOSSÉ à Mme Corinne TRONCY, M. Guy SERGENTON à Mme Hélène LAPALUS, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB à Mme Clotilde ROBIN, Mme Brigitte DUMOULIN à M. Denis VANHECKE

Absents sans mandat :

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Mme Sophie ROTKOPF, Adjointe, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

La Ville de Roanne a engagé une réflexion sur la remise en valeur de l'équipement culturel du Musée des Beaux-arts et d'Archéologie Joseph Déchelette et de ses collections avec l'objectif de les rendre plus attractifs et d'en accroître le rayonnement.

Dans ce cadre de redéfinition du Projet Scientifique et Culturel de Roanne, une attention particulière est apportée aux opérations immobilières et commerciales à proximité du musée en vue de procéder éventuellement à des acquisitions utiles.

C'est ainsi que la Ville de Roanne a acquis plusieurs lots et notamment un local commercial situé au rez-de-chaussée de l'immeuble situé 16, rue Anatole France/1, rue Joseph Déchelette et occupé par la Société MDBB, en date du 25 novembre 2019.

La Société MDBB a été placée en liquidation judiciaire par jugement du Tribunal de Commerce de Roanne le 12 février 2020, Maître BERTHELOT ayant été désigné en sa qualité de mandataire liquidateur.

Dans le cadre de la liquidation des actifs de la société MDBB, Maître BERTHELOT a mis en vente des éléments du fonds de commerce exploité dans des locaux contigus appartenant à la Ville de Roanne et à la SCI LA PLAGNE, dont le droit au bail composé d'éléments corporels et incorporels selon deux baux commerciaux distincts.

Monsieur et Madame DESCHAMPS, par l'intermédiaire de la société FM CONSEILS, ont établi une offre pour un montant de 10 000 € T.T.C., outre 4 000 € T.T.C. de paiement de commission d'intermédiaire.

Suite à la réception de cette offre, Maître BERTHELOT, en qualité de mandataire liquidateur, a établi alors une requête en ce sens auprès du juge-commissaire de la liquidation judiciaire de la société MDBB et cela en date du 17 juin 2020.

La commune de Roanne, qui souhaitait récupérer la jouissance de son local et ainsi acquérir les éléments corporels et incorporels tels que vendus selon accord du juge-commissaire et appartenant à la liquidation judiciaire de la société MDBB, n'a pas eu connaissance de la publication de l'offre de vente faite par Maître BERTHELOT en sa qualité de mandataire liquidateur.

De surcroît, elle n'a pas été consultée sur la cession du bail la concernant alors qu'une clause du contrat locatif nécessite un tel agrément exprès, écrit et préalable.

C'est ainsi que la commune de Roanne, à titre conservatoire, a été contrainte, le 10 juillet 2020, d'interjeter appel de l'ordonnance rendue par le juge-commissaire du Tribunal de Commerce de Roanne le 1^{er} juillet 2020 autorisant la vente de gré à gré des éléments du fonds de commerce au profit de Monsieur et Madame DESCHAMPS.

Dans ce contexte, les parties se sont rapprochées et sont parvenues à un accord :

- la commune de Roanne entend acquérir de gré à gré et de manière amiable en lieu et place de Monsieur et Madame DESCHAMPS les éléments corporels et incorporels du fonds de commerce dépendant de la liquidation judiciaire de la Société MDBB tels que ceux-ci ont fait l'objet d'un descriptif dans l'ordonnance du juge-commissaire en date du 1^{er} juillet 2020 ;
- Monsieur et Madame DESCHAMPS renoncent à se prévaloir de l'application de l'ordonnance du juge-commissaire du Tribunal de Commerce de Roanne rendue le 1^{er} juillet 2020, et acceptent que les éléments du fonds de commerce soient revendus directement par Maître BERTHELOT à la Ville de ROANNE ;
- Maître BERTHELOT accepte la renonciation avec effet au 1^{er} juillet 2020 de Monsieur et Madame DESCHAMPS à acquérir les éléments du fonds de commerce de la Société MDBB, ainsi qu'à se prévaloir du recouvrement de la pénalité de 1 500 € par jour de retard à titre de dommages et intérêts du fait de la non-régularisation de la vente telle que le prévoit l'ordonnance du 1^{er} juillet 2020 ;
- la Ville de Roanne versera à Maître BERTHELOT la somme de 10 000 € net vendeur hors droits d'enregistrement et ce dans les termes et conditions du protocole transactionnel, et sous réserve de son homologation par le Tribunal de Commerce de Roanne, pour l'acquisition des éléments du fonds de commerce liés à la Société MDBB ;
- la Ville de Roanne versera à Monsieur et Madame DESCHAMPS la somme forfaitaire de 3 600 € T.T.C. à titre d'indemnisation transactionnelle et définitive ;
- Monsieur et Madame DESCHAMPS feront leur affaire personnelle d'une quelconque indemnité au profit de la société FM conseils ;
- la Ville de Roanne s'engage à prendre à sa charge, dès l'autorisation du Tribunal de Commerce de Roanne sur les termes de ce protocole, les loyers, taxes, contributions, impôts et autres charges de toutes natures liés à l'exploitation du fonds de commerce, et paiera tous les frais, droits et honoraires de la vente et de ceux qui en sont la suite ou la conséquence ;

- la Ville de Roanne se désiste de son appel en cours à la Cour d'Appel de Lyon.

En ce sens, un protocole transactionnel a été établi. Ce protocole est strictement confidentiel, et est soumis à la condition suspensive d'être homologué par le Tribunal de Commerce de Roanne, compétent dans le cadre de la liquidation judiciaire de la Société MDBB.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- examiner et approuver l'acquisition du fonds de commerce de la société MDBB au prix de 10 000 € net vendeur auquel s'ajoute la somme de 3 600 € pour les frais annexes ;
- examiner et approuver le protocole transactionnel à intervenir avec Monsieur et Madame DESCHAMPS et la SELARL BERTHELOT ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer ainsi que tous les documents nécessaires à la régularisation de la transaction ;
- dire que la dépense en résultant sera prélevée sur le budget de l'exercice concerné.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ADOpte A L'UNANIMITE

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme

ROANNE, le **23 SEP. 2020**

Pour le Maire
Yves NICOLIN
Par délégation

L'Adjointe en charge du Commerce, de l'Artisanat, des Professions libérales, des Affaires Commerciales et des animations

Sophie ROTKOPF



VILLE DE ROANNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du jeudi 17 septembre 2020

MONSIEUR LE MAIRE CERTIFIE :

N°10

CADRE DE VIE

**- Cession d'une parcelle de terrain située 10, rue Général Giraud à la SCI AVOLYON
- Approbation**

1. *que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ;*

2. *que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance était de 39 sur lesquels il y avait 34 membres présents lors de la présente délibération, à savoir :*

M. Yves NICOLIN, Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, Mme Sophie ROTKOPF, Mme Corinne TRONCY, M. Fabien LAMBERT, M. Gilles PASSOT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON, M. Edmond BOURGEON, Mme Hélène LAPALUS, M. Christophe PION, Mme Catherine BRUN, M. Christian DORANGE, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, Mme Jade PETIT, M. Mahdi NOUIBAT, Mme Vanessa BARBANT, Mme Vickie REDEUILH, M. Yohan RIVOLLIER, M. Romain BOST, M. Quentin GUILLERMIN, Mme Fadwa FADHLOUN, M. Alexandre GRANGE, Mme Christine CHEVILLARD, M. Bernard GERBOT, M. Franck BEYSSON, M. Denis VANHECKE, Mme Marie-Hélène RIAMON, M. Andrea IACOVELLA

Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : M. Quentin GUILLERMIN

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné mandat :

M. Jean-Jacques BANCHET à M. Lucien MURZI, Mme Catherine DUFOSSE à Mme Corinne TRONCY, M. Guy SERGENTON à Mme Hélène LAPALUS, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB à Mme Clotilde ROBIN, Mme Brigitte DUMOULIN à M. Denis VANHECKE

Absents sans mandat :

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Mme Valérie PROST MALLET, Conseillère Municipale, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

La SCI AVOLYON, représentée par Sylviane et Philippe BONNIN, a fait part de son souhait d'acquérir la parcelle de terrain, propriété de la Ville de Roanne, située au 10, rue Général Giraud à Roanne, cadastrée section AC n° 238, d'une superficie de 990 m².

La SCI AVOLYON a pour projet la construction d'un bâtiment artisanal, divisé en 3 lots, et comprendra également l'aménagement d'une zone de parking et de circulation en front de rue.

La Ville de Roanne a répondu favorablement à cette demande d'acquisition.

Une proposition a été faite pour un montant de 70 000 € H.T. conformément à l'estimation du service des Domaines, à la SCI AVOLYON qui l'a acceptée.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- examiner et approuver la cession à la SCI AVOLYON, représentée par Sylviane et Philippe BONNIN ou toute autre société qui se substituerait, de la parcelle de terrain située 10, rue Général Giraud à Roanne, cadastrée section AC n° 238 au prix de 70 000 € H.T. ;
- dire que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir et toutes pièces nécessaires à la finalisation de cette opération ;
- dire que la recette en résultant sera inscrite au budget de l'exercice concerné.

Monsieur le Maire met cette délibération au vote :

POUR : 33 voix (Groupe Majorité + M. Iacovella)

CONTRE : 3 voix (Groupe "A Gauche pour Roanne")

ABSTENTION : 3 voix (Groupe "Collectif 88 %")

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ADOPTE

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme

ROANNE, le 21 SEP. 2020

Pour le Maire
Yves NICOLIN
Par délégation

La Conseillère Municipale en charge des
Relations avec les écoles publiques



Valérie PROST MALLET

VILLE DE ROANNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du jeudi 17 septembre 2020

MONSIEUR LE MAIRE CERTIFIE :

N°11

CADRE DE VIE

**- Déclassement,
désaffectation et cession
d'un délaissé du domaine
public situé 30-36, rue
Antoine Chaperon à la SARL
FAUSTINE HOME
- Approbation**

1. *que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ;*

2. *que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance était de 39 sur lesquels il y avait 34 membres présents lors de la présente délibération, à savoir :*

M. Yves NICOLIN, Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, Mme Sophie ROTKOPF, Mme Corinne TRONCY, M. Fabien LAMBERT, M. Gilles PASSOT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON, M. Edmond BOURGEON, Mme Hélène LAPALUS, M. Christophe PION, Mme Catherine BRUN, M. Christian DORANGE, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, Mme Jade PETIT, M. Mahdi NOUIBAT, Mme Vanessa BARBANT, Mme Vickie REDEUILH, M. Yohan RIVOLLIER, M. Romain BOST, M. Quentin GUILLERMIN, Mme Fadwa FADHLOUN, M. Alexandre GRANGE, Mme Christine CHEVILLARD, M. Bernard GERBOT, M. Franck BEYSSON, M. Denis VANHECKE, Mme Marie-Hélène RIAMON, M. Andrea IACOVELLA

Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : M. Quentin GUILLERMIN

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné mandat :

M. Jean-Jacques BANCHET à M. Lucien MURZI, Mme Catherine DUFOSSÉ à Mme Corinne TRONCY, M. Guy SERGENTON à Mme Hélène LAPALUS, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB à Mme Clotilde ROBIN, Mme Brigitte DUMOULIN à M. Denis VANHECKE

Absents sans mandat :

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20200917-17SEPTN11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/09/2020

Affichage : 21/09/2020

M. Pascal LASSAIGNE, Adjoint, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Monsieur Guillaume NARELLI, gérant de la SARL FAUSTINE HOME, dont le siège est situé 7, place Louis Flandre à Roanne, a sollicité la Ville de Roanne pour l'acquisition d'une bande de terrain, située rue Antoine Chaperon, d'une surface de 426 m², propriété du domaine public de la Ville de Roanne.

Monsieur NARELLI mène un projet immobilier rue Antoine Chaperon sur l'ancienne usine DESARBRES qui va être réhabilitée en vue de son aménagement et sa transformation en habitations. Cet espace situé devant le bâtiment lui permettrait la réalisation d'accès aux futurs logements.

La Ville de Roanne a répondu favorablement à cette demande d'acquisition. La détermination des limites a permis la création de la parcelle cadastrée désormais section AN n° 1020.

Un accord sur le prix de 5 000 € a été conclu et est conforme à l'avis du pôle d'évaluation domaniale.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- examiner et approuver la cession à la SARL FAUSTINE HOME, représentée par son gérant, Monsieur Guillaume NARELLI ou toute autre société qui se substituerait, de la parcelle de terrain située rue Antoine Chaperon d'une superficie de 426 m², cadastrée section AN n° 1020 ;
- autoriser le déclassement et la désaffectation de la bande de terrain issue du domaine public de la Ville de Roanne ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir et toutes pièces nécessaires à la finalisation de cette opération ;
- dire que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur ;
- dire que la recette en résultant sera inscrite au budget de l'exercice concerné.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ADOpte A L'UNANIMITE

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme

ROANNE, le 21 SEP. 2020

Pour le Maire
Yves NICOLIN
Par délégation

L'Adjoint en charge de l'Environnement, de la Propreté et des Parcs et Jardins et Vice-Président du Conseil de Quartier Mulsant

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20200917-17SEPTN11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/09/2020

Affichage : 21/09/2020

Pascal LASSAIGNE



VILLE DE ROANNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du jeudi 17 septembre 2020

MONSIEUR LE MAIRE CERTIFIE :

N°12

CADRE DE VIE

- Création d'une unité de méthanisation de boues de station d'épuration et de biodéchets
- Demande d'autorisation environnementale au regard de la législation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (I.C.P.E.)
- Avis

1. que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ;

2. que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance était de 39 sur lesquels il y avait 34 membres présents lors de la présente délibération, à savoir :

M. Yves NICOLIN, Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, Mme Sophie ROTKOPF, Mme Corinne TRONCY, M. Fabien LAMBERT, M. Gilles PASSOT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON, M. Edmond BOURGEON, Mme Hélène LAPALUS, M. Christophe PION, Mme Catherine BRUN, M. Christian DORANGE, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, Mme Jade PETIT, M. Mahdi NOUIBAT, Mme Vanessa BARBANT, Mme Vickie REDEUILH, M. Yohan RIVOLLIER, M. Romain BOST, M. Quentin GUILLERMIN, Mme Fadwa FADHLOUN, M. Alexandre GRANGE, Mme Christine CHEVILLARD, M. Bernard GERBOT, M. Franck BEYSSON, M. Denis VANHECKE, Mme Marie-Hélène RIAMON, M. Andrea IACOVELLA

Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : M. Quentin GUILLERMIN

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné mandat :

M. Jean-Jacques BANCHET à M. Lucien MURZI, Mme Catherine DUFOSSE à Mme Corinne TRONCY, M. Guy SERGENTON à Mme Hélène LAPALUS, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB à Mme Clotilde ROBIN, Mme Brigitte DUMOULIN à M. Denis VANHECKE

Absents sans mandat :

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20200917-17SEPTN12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/09/2020

Affichage : 21/09/2020

M. Romain BOST, Conseiller Municipal, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Présentation du contexte du projet :

Roannais Agglomération mène depuis 2014 une démarche environnementale TEPOS (Territoire à Energie Positive) et s'est fixée comme objectif de couvrir, d'ici 2050, 50 % des besoins énergétiques du territoire par la production d'énergies renouvelables locales.

De plus, dans le cadre de sa compétence assainissement, Roannais Agglomération gère la station d'épuration (STEP) de Roanne. Celle-ci est génératrice de 10 000 tonnes de boue d'épuration qui sont actuellement valorisées en agriculture par épandage direct, le ratio actuel est de 55 % en valorisation agricole et 45 % en compostage.

Pour atteindre les objectifs TEPOS et optimiser la gestion des boues, Roannais Agglomération a décidé de procéder à la valorisation énergétique des boues et graisses d'épuration de la station de Roanne, via un processus de méthanisation et d'injection de biométhane dans le réseau de gaz naturel. Elle a également souhaité que le site choisi puisse être un outil de valorisation d'autres biodéchets locaux, afin de maximiser la production de biométhane. Un plan d'épandage des digestats est également associé au projet.

La SAS ROANNE BIOENERGIE, composée de Suez Eau France (50 %), Engie Bioz (35 %) et BM Environnement (15 %) est la lauréate de l'appel d'offres lancé par Roannais Agglomération pour cette DSP et aura la charge de construire et d'exploiter le méthaniseur pendant 18 années, sur le site de la rue de l'Oudan mis à disposition par Roannais Agglomération.

Cette installation est soumise à la législation relative aux I.C.P.E. sous le régime de l'autorisation pour les rubriques 2 781 (installations de méthanisation) et 3 532 (valorisation des déchets non dangereux) et de la déclaration pour les rubriques 4 310 gaz inflammables et 2.1.5.0. de la nomenclature IOTA, loi sur l'eau.

Le dossier I.C.P.E. a été déposé une première fois en octobre 2019 puis en juin 2020 suite aux différents compléments apportés. Une enquête publique s'est déroulée du lundi 3 août au lundi 7 septembre 2020 et le dossier était consultable en mairie de Roanne notamment. Les travaux commenceraient début 2021 pour permettre une Mise en Service Industrielle au cours du premier semestre 2023. Un permis de construire a également été déposé.

L'avis du Conseil Municipal de la Ville de Roanne est donc sollicité sur ce dossier d'autorisation environnementale comprenant une étude d'impacts environnementaux et des mesures envisagées pour éviter, réduire ou compenser les impacts négatifs et risques.

Descriptif du projet :

Le projet est situé rue de l'Oudan à Roanne dans la zone industrielle de Mâtel, le long du Canal de Roanne à Digoin en face de la STEP. Le site est accessible par la voie desservant l'usine SOFIDEL.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20200917-17SEPTN12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/09/2020

Affichage : 21/09/2020

Seront implantés l'unité de méthanisation avec 2 filières (une pour les boues et graisses de STEP de Roanne, l'autre pour les autres déchets) et des équipements annexes.

Justification du choix du projet :

Ce projet contribue au développement des énergies renouvelables du territoire en complément des deux parcs éoliens et une centrale photovoltaïque.

Projet d'économie circulaire : l'équivalent de la consommation de 2 100 foyers injecté dans le réseau de distribution de gaz naturel. Le projet permettra de traiter à proximité immédiate du site de la station d'épuration, les boues de celle-ci afin de diminuer les volumes d'un tiers et d'en diminuer les odeurs.

Une réduction de l'émission de gaz à effet de serre (8 000 teqCO₂).

Valorisation agricole des digestats sur 46 exploitations.

Ce projet s'inscrit sur une friche industrielle polluée compatible avec le projet d'Évaluation Quantitative des Risques Sanitaires (EQRS), dans un secteur peu habité. Ce projet a fait l'objet de participation des membres du Conseil de Quartier Le Parc avec intervention et visite de sites équivalents.

Le projet ne devrait pas avoir d'impact sur le milieu naturel.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- émettre un avis favorable à cette demande d'autorisation pour la création d'une unité de méthanisation de boues de station d'épuration et de biodéchets.

Le Conseil Municipal décide d'émettre un avis favorable sur la demande d'autorisation pour la création d'une unité de méthanisation de boues de station d'épuration et de biodéchets.

Les Groupes "Collectif 88 %" et "A Gauche pour Roanne" se sont abstenus.

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme

ROANNE, le **21 SEP. 2020**

Pour le Maire
Yves NICOLIN
Par délégation

Le Conseiller Municipal en charge du Bien-être animal, de la Nature en ville et des Forêts communales

Romain BOST



VILLE DE ROANNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du jeudi 17 septembre 2020

MONSIEUR LE MAIRE CERTIFIE :

N°13

CADRE DE VIE

- Mise à disposition du Département de la Loire de locaux du "Guichet Unique" du Parc situés 25, rue Condorcet
- Conventions
- Approbation

1. que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ;

2. que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance était de 39 sur lesquels il y avait 34 membres présents lors de la présente délibération, à savoir :

M. Yves NICOLIN, Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, Mme Sophie ROTKOPF, Mme Corinne TRONCY, M. Fabien LAMBERT, M. Gilles PASSOT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON, M. Edmond BOURGEON, Mme Héléne LAPALUS, M. Christophe PION, Mme Catherine BRUN, M. Christian DORANGE, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, Mme Jade PETIT, M. Mahdi NOUIBAT, Mme Vanessa BARBANT, Mme Vickie REDEUILH, M. Yohan RIVOLLIER, M. Romain BOST, M. Quentin GUILLERMIN, Mme Fadwa FADHLOUN, M. Alexandre GRANGE, Mme Christine CHEVILLARD, M. Bernard GERBOT, M. Franck BEYSSON, M. Denis VANHECKE, Mme Marie-Hélène RIAMON, M. Andrea IACOVELLA

Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : M. Quentin GUILLERMIN

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné mandat :

M. Jean-Jacques BANCHET à M. Lucien MURZI, Mme Catherine DUFOSSE à Mme Corinne TRONCY, M. Guy SERGENTON à Mme Héléne LAPALUS, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB à Mme Clotilde ROBIN, Mme Brigitte DUMOULIN à M. Denis VANHECKE

Absents sans mandat :

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20200917-17SEPTN13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/09/2020

Affichage : 24/09/2020

Mme Corinne TRONCY, Adjointe, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Une première expérience de mutualisation des locaux entre le Département de la Loire et la Ville de Roanne sur le quartier Politique de la Ville du Mayollet Saint Clair, a été initiée en 2017 avec la création d'un Guichet Unique.

Le retour d'expérience, autant du côté des professionnels de l'action sociale, que des usagers, s'avère très positif.

C'est la raison pour laquelle la Ville de Roanne a décidé de réaliser des travaux pour aménager un guichet unique dans le centre commercial du quartier du Parc, également en Quartier Politique de la Ville. Le coût des travaux est de 358 305 € H.T. (430 000 € T.T.C.).

Sont adjoints également dans les locaux, une «agence postale communale» suite à la fermeture de l'agence postale locale installée dans la galerie commerciale.

Ce projet d'aménagement permet l'installation du guichet unique Conseil Départemental/Maison des Services Publics avec le point services de la Poste et l'agrandissement du cabinet d'infirmières : l'ensemble des locaux sera alors occupé.

Il convient donc de mettre en place une convention d'occupation des locaux pour une durée de 9 ans, qui prendra effet au 1^{er} octobre 2020 et jusqu'au 30 septembre 2029.

Les travaux ont bénéficié d'une subvention de l'Etat de 106 500 € (DSIL 2019) et d'une subvention de la Région de 100 000 €, le solde se répartit à part égale entre le Département (75 644 €) et la Ville de Roanne (75 644 €).

Les parties ont convenu de conclure une nouvelle convention sur les bases précédentes, à savoir :

- occupation d'une superficie de 104 m² dédiée au Département au rez-de-chaussée du bâtiment, avec accès aux locaux mutualisés (salle de réunion, accueil, office, ...) ;
- gratuité de loyer compte tenu de la participation financière aux travaux ;
- paiement des charges au prorata de la surface occupée, 75 % par le Département et 25 % par la Ville de Roanne.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- examiner et approuver les conventions de mise à disposition des locaux et de financement à intervenir avec le Département de la Loire pour l'occupation par ses services de locaux dans la Maison des Services Publics située 25, rue Condorcet pour une durée de neuf ans à compter du 1^{er} octobre 2020 ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à les signer ;
- dire que la recette correspondante sera inscrite au budget de chaque exercice concerné.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ADOpte A L'UNANIMITE

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme

ROANNE, le **24 SEP. 2020**

Pour le Maire
Yves NICOLIN
Par délégation

L'Adjointe en charge des Affaires Sociales,
Politique de la Ville et C.C.A.S.

Corinne TRONCY



VILLE DE ROANNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du jeudi 17 septembre 2020

MONSIEUR LE MAIRE CERTIFIE :

N°14

CADRE DE VIE

- Déclaration d'Intention d'Aliéner
- Bilan du 2ème trimestre 2020
- Compte-rendu

1. que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ;

2. que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance était de 39 sur lesquels il y avait 34 membres présents lors de la présente délibération, à savoir :

M. Yves NICOLIN, Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, Mme Sophie ROTKOPF, Mme Corinne TRONCY, M. Fabien LAMBERT, M. Gilles PASSOT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON, M. Edmond BOURGEON, Mme Hélène LAPALUS, M. Christophe PION, Mme Catherine BRUN, M. Christian DORANGE, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, Mme Jade PETIT, M. Mahdi NOUIBAT, Mme Vanessa BARBANT, Mme Vickie REDEUILH, M. Yohan RIVOLLIER, M. Romain BOST, M. Quentin GUILLERMIN, Mme Fadwa FADHLOUN, M. Alexandre GRANGE, Mme Christine CHEVILLARD, M. Bernard GERBOT, M. Franck BEYSSON, M. Denis VANHECKE, Mme Marie-Hélène RIAMON, M. Andrea IACOVELLA

Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : M. Quentin GUILLERMIN

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné mandat :

M. Jean-Jacques BANCHET à M. Lucien MURZI, Mme Catherine DUFOSE à Mme Corinne TRONCY, M. Guy SERGENTON à Mme Hélène LAPALUS, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB à Mme Clotilde ROBIN, Mme Brigitte DUMOULIN à M. Denis VANHECKE

Absents sans mandat :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20200917-17SEPTN14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/09/2020

Affichage : 21/09/2020

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Mme Catherine BRUN, Conseillère Municipale, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

En application de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte des décisions relatives à l'exercice des droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme en vertu de la délégation reçue du Conseil Municipal.

Aussi, il est dressé et annexé une information récapitulative des Déclarations d'Intention d'Aliéner (D.I.A.) déposées et des décisions de préemption ou de non préemption pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2020.

Il en résulte qu'entre le 1^{er} avril et le 30 juin 2020, **99 Déclarations d'Intention d'Aliéner** ont été déposées pour un montant global de transaction de **15 636 696,26 €**.

Sur ces 99 D.I.A. : **98** ont fait l'objet d'une renonciation, **1** seule a fait l'objet d'une préemption par la Ville de Roanne.

Il s'agit du 18, rue A. France/5-7, rue J. Déchelette.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- prendre connaissance du bilan ci-joint des Déclarations d'Intention d'Aliéner déposées au cours du 2^{ème} trimestre 2020.

Le Conseil Municipal prend connaissance du bilan des Déclarations d'Intention d'Aliéner déposées au cours du 2^{ème} trimestre 2020.

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme

ROANNE, le **21 SEP. 2020**

Pour le Maire
Yves NICOLIN
Par délégation

La Conseillère Municipale en charge de la
Restauration Collective

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20200917-17SEPTN14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/09/2020

Affichage : 21/09/2020

Catherine BRUN



Dossier	Date de dépôt	Parcelles	Adresse du terrain	Prix de vente	Décision
DIA 42187 20 00167	03/04/2020	BR82, BR167, BR168, BR170, BR179, BR180 400	41 Boulevard Hélène Boucher	120 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 20 00168	03/04/2020	AX177	8 Rue Ernest Renan	155 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 20 00169	03/04/2020	AX210	8 Rue Jules Janin	140 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 20 00170	01/04/2020	AM143	25 RUE JEAN JAURES	140 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 20 00171	01/04/2020	AL365	52 RUE CHARLES DE GAULLE	134 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 20 00172	01/04/2020	AN203, AN164	13 RUE HENRI CHERPIN	158 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 20 00173	03/04/2020	AO220	51 RUE DU MOULIN A VENT	115 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 20 00174	10/04/2020	AT387	17 bis Rue Victor Dupré	299 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 20 00175	14/04/2020	BT125, BT126	12 Rue Jean Bouin	4 400,00 €	Renonciation
DIA 42187 20 00176	14/04/2020	AX232	38 Rue Saint-alban	150 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 20 00177	15/04/2020	AN754, AN755, AN756, AN757	1, 1 BIS, 2 ET 2 BIS PASSAGE GERBAY	324 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 20 00178	17/04/2020	AZ114	31 Rue Cuvier	205 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 20 00179	21/04/2020	AD161	6 Rue Nicolas Cugnot	50 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 20 00180	21/04/2020	AO268	46 Rue du Moulin à Vent	143 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 20 00181	21/04/2020	AE232, AE233, AE234	3, 5 et 7 Rue de la Résistance	500 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 20 00182	23/04/2020	AH599, AH608	RESIDENCE BARON DU MARAIS	140 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 20 00183	04/05/2020	AX886	24 Rue Pernetty	6 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 20 00184	04/05/2020	AR342	25 Rue du Mayollet	26 500,00 €	Renonciation
DIA 42187 20 00185	07/05/2020		4 Rue de Nuneaton	62 500,00 €	Renonciation
DIA 42187 20 00186	07/05/2020		178 Rue de Charlieu	250 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 20 00187	11/05/2020	AB259	32 Cours de la République	180 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 20 00188	24/04/2020	AL655	4A ET 4B RUE DE NUNEATON	77 190,00 €	Renonciation
DIA 42187 20 00189	30/04/2020	AX658	17 RUE RASPAIL	38 600,00 €	Renonciation
DIA 42187 20 00190	04/05/2020	AX1297, AX1299, AX1303, AX1304	92 RUE SAINT ALBAN	262 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 20 00191	04/05/2020	AX338	3 PL VICTOR HUGO	83 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 20 00192	13/05/2020	AX56	13 RUE DE LA MURE	70 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 20 00193	13/05/2020	BT125, BT126, BT129, BT133, BT140, BT142, BT157, BT166, BT167	12 Rue Jean Bouin	4 400,00 €	Renonciation
DIA 42187 20 00194	15/05/2020	AZ259	22 Rue Cuvier	115 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 20 00195	12/05/2020	AB244	2 ou 4 CRS DE LA REPUBLIQUE	120 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 20 00196	20/05/2020	AM150	9 RUE JEAN JAURES	400 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 20 00197	20/05/2020	AD161	8 RUE NICOLAS CUGNOT	41 500,00 €	Renonciation

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20200917-17SEPTN14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/09/2020

Affichage : 21/09/2020

DIA 42187 20 00198	20/05/2020	AX881	1 ET 3 RUE PERNETTY	141 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 20 00199	27/05/2020	AT196	26 Rue Victor Dupré	285 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 20 00200	27/05/2020	AN303	22 Rue du Rivage	239 500,00 €	Renonciation
DIA 42187 20 00201	27/05/2020	AY305	42 RUE DE LA MURE	162 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 20 00202	28/05/2020	AZ195, AZ456	9 Impasse Bardin	61 500,00 €	Renonciation
DIA 42187 20 00203	27/05/2020	AL786, AL787	28 RUE JEAN JAURES	55 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 20 00204	28/05/2020	AX232	38 RUE SAINT ALBAN	90 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 20 00205	29/05/2020	AN60	71 RUE ARAGO	28 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 20 00206	29/05/2020	AY453	13 RUE PASCAL	35 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 20 00207	29/05/2020	AZ575	28 BD BARON DU MARAIS	63 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 20 00208	04/06/2020	AZ696	4 Impasse Champromis	22 500,00 €	Renonciation
DIA 42187 20 00209	04/06/2020	AM902, AM905, AM993	22 Quai du Béal	111 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 20 00210	04/06/2020	BR148	11 Rue Clément Ader	130 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 20 00211	04/06/2020	BP299	9 Boulevard d'Arras	180 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 20 00212	04/06/2020	BR167, BR168, BR170	Route de Briennon	1,00 €	Renonciation
DIA 42187 20 00213	04/06/2020	AH369	Boulevard de Belgique	4 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 20 00214	03/06/2020	AE424	15 ET 17 AV CARNOT	149 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 20 00215	02/06/2020	AL566	14 RUE JEAN JAURES	126 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 20 00216	02/06/2020	AX455	6 RUE GONTHIER	145 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 20 00217	04/06/2020	AB419	17 AV GAMBETTA	5 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 20 00218	04/06/2020	AE14, AE394	4 impasse ELISEE RECLUS	195 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 20 00219	05/06/2020	AD299	17 RUE PIERRE DUPONT	57 500,00 €	Renonciation
DIA 42187 20 00220	08/06/2020	AP57	33 Boulevard Louis-auguste Blanqui	90 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 20 00221	08/06/2020	AO210	44 Boulevard Louis-auguste Blanqui	299 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 20 00222	08/06/2020	AN208	12 Rue Eugene Pottier	118 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 20 00223	08/06/2020	AE289	19 AV CARNOT ET 17 RUE PAUL BERT	156 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 20 00224	09/06/2020	AE58	14 RUE ALEXANDRE ROCHE	120 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 20 00225	09/06/2020	BT125, BT126, BT129, BT133, BT140, BT142, BT157, BT166	RESIDENCE CONDORCET 5 A 23 RUE CONDORCET, 262 ET 264 RUE DE CHARLIEU ET 41 A 55 RUE DU PRESIDENT WIL	47 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 20 00226	09/06/2020	AT78	27 RUE LUCIEN SAMPAIX	108 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 20 00227	10/06/2020	AO610	12 BD BLANQUI	32 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 20 00228	11/06/2020	BM59	30 RUE NICOLAS BENOIT	24 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 20 00229	11/06/2020	AB6	9 RUE EMILE NOIROT	6 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 20 00230	10/06/2020	AP458	4 RUE DU HALAGE	155 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 20 00231	12/06/2020	AR342	24 Chemin de Villerest	45 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 20 00232	12/06/2020	BT125	8 Rue Jean Bouin	31 000,00 €	Renonciation

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20200917-17SEPTN14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/09/2020

Affichage : 21/09/2020

DIA 42187 20 00233	18/06/2020	AZ671	4 Impasse Champromis	80 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 20 00234	18/06/2020	AX1253, AX892, AX1237, AX1257, AX1242, AX1258, AX1239	46 Rue Jean-Jacques Rousseau	240 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 20 00235	18/06/2020	BM612, BM588, BM613	12 bis Rue Alfred de Musset	156 500,00 €	Renonciation
DIA 42187 20 00236	18/06/2020	AZ315	33 bis Rue Pierre Dupont	132 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 20 00237	18/06/2020	AN1016	Rue Antoine Chaperon	80 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 20 00238	18/06/2020	AB520, AB85	RUE JOSEPH DECHELETTE	170 000,00 €	Préemption
DIA 42187 20 00239	18/06/2020	AB530	10 CRS DE LA REPUBLIQUE	38 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 20 00240	19/06/2020	BV276, BV275	4 RUE PIERRE DEMURGER	290 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 20 00241	22/06/2020	BM105	6 Rue du Président Wilson	130 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 20 00242	22/06/2020	AW3	85 Rue Joanny Augé	90 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 20 00243	22/06/2020	AL373, AL754, AL755	31 Rue Roger Salengro	90 100,00 €	Renonciation
DIA 42187 20 00244	16/06/2020	AX954	122 RUE MULSANT	8 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 20 00245	17/06/2020	AN202	15 RUE HENRI CHERPIN	32 500,00 €	Renonciation
DIA 42187 20 00246	17/06/2020	AB238	30 RUE EMILE NOIROT	44 590,00 €	Renonciation
DIA 42187 20 00247	19/06/2020	AD190, AD143	62 RUE DENIS PAPIN	84 550,00 €	Renonciation
DIA 42187 20 00248	23/06/2020	AP38	68 RUE DU MOULIN A VENT	147 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 20 00249	23/06/2020	AL497	12 RUE JEAN JAURES	20 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 20 00250	18/06/2020	AB449, AB448	15 RUE A. RAFFIN	1 658 865,26 €	Renonciation
DIA 42187 20 00251	25/06/2020	AR298	100 RUE EUGENE BICHON	598 500,00 €	Renonciation
DIA 42187 20 00252	25/06/2020	AD195	101 RUE ELISEE RECLUS	157 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 20 00253	24/06/2020	AM634	3 RUE BRISON	90 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 20 00254	24/06/2020	AB160, AB161	41 B RUE ALEXANDRE RAFFIN	265 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 20 00255	24/06/2020	AR45	76 RUE DE VILLEMONTAIS	83 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 20 00256	24/06/2020	AN129	12 RUE JACQUARD	52 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 20 00257	24/06/2020	AL110	23 QUAI COMMANDANT LHERMINIER	208 700,00 €	Renonciation
DIA 42187 20 00258	29/06/2020	AM56, AM969	11 Place de l'Hotel de Ville	78 600,00 €	Renonciation
DIA 42187 20 00259	29/06/2020	AW3	85 Rue Joanny Augé	75 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 20 00260	29/06/2020	AL655	4 Rue de Nuneaton	70 200,00 €	Renonciation
DIA 42187 20 00261	29/06/2020	AL655	4 a Rue de Nuneaton	7 500,00 €	Renonciation
DIA 42187 20 00262	29/06/2020	AX1323	15 Rue Jules Janin	90 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 20 00263	29/06/2020	AB15	15 Rue Charles de Gaulle	1 900 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 20 00264	29/06/2020	AY584, AY585	44 Rue de la Mure	361 000,00 €	Renonciation
DIA 42187 20 00265	30/06/2020	AD123, AD124, AD126	25-27 RUE SEGUIN	78 000,00 €	Renonciation

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20200917-17SEPTN14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/09/2020

Affichage : 21/09/2020

15 636 696,26 €

VILLE DE ROANNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du jeudi 17 septembre 2020

MONSIEUR LE MAIRE CERTIFIE :

N°15

SPORTS

- **Annulation de l'édition 2020 du Tour du Pays Roannais**
- **Remboursement partiel de l'acompte sur subvention**
 - **Avenant n° 1 avec Partenaires Roanne Organisation**
 - **Approbation**

1. *que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ;*

2. *que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance était de 39 sur lesquels il y avait 34 membres présents lors de la présente délibération, à savoir :*

M. Yves NICOLIN, Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, Mme Sophie ROTKOPF, Mme Corinne TRONCY, M. Fabien LAMBERT, M. Gilles PASSOT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON, M. Edmond BOURGEON, Mme Hélène LAPALUS, M. Christophe PION, Mme Catherine BRUN, M. Christian DORANGE, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, Mme Jade PETIT, M. Mahdi NOUIBAT, Mme Vanessa BARBANT, Mme Vickie REDEUILH, M. Yohan RIVOLLIER, M. Romain BOST, M. Quentin GUILLERMIN, Mme Fadwa FADHLOUN, M. Alexandre GRANGE, Mme Christine CHEVILLARD, M. Bernard GERBOT, M. Franck BEYSSON, M. Denis VANHECKE, Mme Marie-Hélène RIAMON, M. Andrea IACOVELLA

Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : M. Quentin GUILLERMIN

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné mandat :

M. Jean-Jacques BANCHET à M. Lucien MURZI, Mme Catherine DUFOSSÉ à Mme Corinne TRONCY, M. Guy SERGENTON à Mme Hélène LAPALUS, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB à Mme Clotilde ROBIN, Mme Brigitte DUMOULIN à M. Denis VANHECKE

Absents sans mandat :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20200917-17SEPTN15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/09/2020

Affichage : 24/09/2020

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

M. Gilles PASSOT, Adjoint, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Lors de la séance du 14 janvier 2020, le Conseil Municipal a approuvé le versement d'une subvention de 8 000 € à Partenaires Roanne Organisation, pour le Tour du Pays Roannais 2020. Les conditions d'attribution et d'organisation de cet événement national sont définies par convention.

Comme chaque année, l'association bénéficie d'un acompte sur sa subvention mandaté à compter du caractère exécutoire de la convention. Il s'élève à 6 000 €.

En raison de la pandémie COVID-19, Partenaires Roanne Organisation a annulé cette manifestation qui devait se dérouler du 3 au 5 juillet 2020. Conformément à l'article 2.1 de la convention, l'association doit rembourser l'intégralité des sommes versées.

Or, l'association a déjà pourvu à quelques dépenses au préalable (1 370 €). A ce titre, elle souhaite que cette somme soit déduite de l'acompte à rembourser.

Par conséquent, il est proposé un avenant n° 1 fixant à 4 630 €, le montant de l'acompte à rembourser par Partenaires Roanne Organisation.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- examiner et approuver l'avenant n° 1 à intervenir avec Partenaires Roanne Organisation ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer ;
- autoriser Partenaires Roanne Organisation à rembourser partiellement l'acompte versé ;
- dire que cette somme sera perçue dans le cadre du budget concerné, chapitre 65.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ADOpte A L'UNANIMITE

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme

ROANNE, le 24 SEP. 2020

Pour le Maire
Yves NICOLIN
Par délégation

L'Adjoint en charge des Sports

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20200917-17SEPTN15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/09/2020

Affichage : 24/09/2020

Gilles PASSOT



VILLE DE ROANNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du jeudi 17 septembre 2020

MONSIEUR LE MAIRE CERTIFIE :

N°16

SPORTS

- **Subvention exceptionnelle pour l'organisation du tournoi de tennis ATP Challenger 100**
- **Convention avec la société A&C Event's**
- **Approbation**

1. *que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ;*

2. *que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance était de 39 sur lesquels il y avait 34 membres présents lors de la présente délibération, à savoir :*

M. Yves NICOLIN, Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, Mme Sophie ROTKOPF, Mme Corinne TRONCY, M. Fabien LAMBERT, M. Gilles PASSOT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON, M. Edmond BOURGEON, Mme Hélène LAPALUS, M. Christophe PION, Mme Catherine BRUN, M. Christian DORANGE, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, Mme Jade PETIT, M. Mahdi NOUIBAT, Mme Vanessa BARBANT, Mme Vickie REDEUILH, M. Yohan RIVOLLIER, M. Romain BOST, M. Quentin GUILLERMIN, Mme Fadwa FADHLOUN, M. Alexandre GRANGE, Mme Christine CHEVILLARD, M. Bernard GERBOT, M. Franck BEYSSON, M. Denis VANHECKE, Mme Marie-Hélène RIAMON, M. Andrea IACOVELLA

Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : M. Quentin GUILLERMIN

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné mandat :

M. Jean-Jacques BANCHET à M. Lucien MURZI, Mme Catherine DUFOSSÉ à Mme Corinne TRONCY, M. Guy SERGENTON à Mme Hélène LAPALUS, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB à Mme Clotilde ROBIN, Mme Brigitte DUMOULIN à M. Denis VANHECKE

Absents sans mandat :

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20200917-17SEPTN16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/09/2020

Affichage : 24/09/2020

M. Quentin GUILLERMIN, Conseiller Municipal, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

La société A&C Event's a sollicité Roanne pour recevoir un tournoi de tennis A.T.P. (Association de Tennis Professionnel) Challenger 100 qui fait partie du circuit masculin professionnel permettant au vainqueur d'inscrire 100 points au classement A.T.P.

Ce tournoi de tennis professionnel de dimension internationale qui s'inscrit parmi les 15 plus grands tournois français, accueillera 32 joueurs classés entre la 50^{ème} et la 200^{ème} place mondiale. Ce sont près de 50 matchs qui seront organisés pour la plus grande majorité au complexe du Scarabée du 9 au 15 novembre 2020, précédés par deux jours de qualification.

Cet événement qui s'intitule Open International de tennis de Roanne, est une opportunité pour la promotion du tennis sur le territoire roannais. Il nécessite une organisation importante mobilisant près de 150 personnes. Cet événement médiatisé, mettra en valeur le territoire roannais, sa qualité d'accueil et d'hébergement. Il se veut autant populaire, festif que sportif avec les nombreuses animations proposées (village grand public, jeux...).

Pour l'organisation de cette manifestation, il est proposé une subvention exceptionnelle de 25 000 € formalisée par voie conventionnelle. Le budget prévisionnel s'élève à 403 900 €.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- examiner et approuver la convention à intervenir avec A&C Event's ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer ;
- allouer une subvention exceptionnelle de 25 000 € à A&C Event's ;
- dire que cette somme sera versée dans le cadre du budget concerné, chapitre 67.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Groupe "Collectif 88 %" s'est abstenu.

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme

ROANNE, le **24 SEP. 2020**

Pour le Maire
Yves NICOLIN
Par délégation

Le Conseiller Municipal en charge du Sport et
des Equipements sportifs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20200917-17SEPTN16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/09/2020

Affichage : 24/09/2020

Quentin GUILLERMIN



VILLE DE ROANNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du jeudi 17 septembre 2020

MONSIEUR LE MAIRE CERTIFIE :

N°17

CULTURE ET EVENEMENTS

**- Adhésion au Réseau
National des Maisons des
Associations (R.N.M.A.)
- Approbation**

1. que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ;

2. que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance était de 39 sur lesquels il y avait 34 membres présents lors de la présente délibération, à savoir :

M. Yves NICOLIN, Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, Mme Sophie ROTKOPF, Mme Corinne TRONCY, M. Fabien LAMBERT, M. Gilles PASSOT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON, M. Edmond BOURGEON, Mme Hélène LAPALUS, M. Christophe PION, Mme Catherine BRUN, M. Christian DORANGE, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, Mme Jade PETIT, M. Mahdi NOUIBAT, Mme Vanessa BARBANT, Mme Vickie REDEUILH, M. Yohan RIVOLLIER, M. Romain BOST, M. Quentin GUILLERMIN, Mme Fadwa FADHLOUN, M. Alexandre GRANGE, Mme Christine CHEVILLARD, M. Bernard GERBOT, M. Franck BEYSSON, M. Denis VANHECKE, Mme Marie-Hélène RIAMON, M. Andrea IACOVELLA

Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : M. Quentin GUILLERMIN

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné mandat :

M. Jean-Jacques BANCHET à M. Lucien MURZI, Mme Catherine DUFOSSE à Mme Corinne TRONCY, M. Guy SERGENTON à Mme Hélène LAPALUS, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB à Mme Clotilde ROBIN, Mme Brigitte DUMOULIN à M. Denis VANHECKE

Absents sans mandat :

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20200917-17SEPTN17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/09/2020

Affichage : 24/09/2020

Mme Marie-Laure DANA BURNICHON, Adjointe, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Le Réseau National des Maisons des Associations soutient le développement des structures locales d'aide à la Vie Associative sur l'ensemble du territoire.

Véritable point de synergie pour les acteurs de ce secteur, le réseau :

- conseille les collectivités territoriales dans la conception et la création de Maisons des Associations ou service dédié aux associations (diagnostic, étude de besoins, montage de dossiers...) ;
- accompagne les élus et les cadres associatifs dans la création et le développement des structures (assistance technique et juridique, recrutement et formation de professionnels...) ;
- aide à la définition et à la mise en œuvre de stratégies de développement avec les différents partenaires institutionnels (recherche de positionnement, mise en visibilité de l'action, aide à la communication...).

Le Réseau National des Maisons des Associations se veut être également une force de proposition pour la mise en place de politiques d'aide au secteur associatif :

- il diagnostique les besoins des associations (observation des structures émergentes, analyse des nouvelles pratiques...) ;
- il évalue les dispositifs mis en place et les actions conduites ;
- il participe aux travaux des instances concernées par les questions du développement associatif.

La Ville de Roanne souhaite adhérer à ce réseau national pour bénéficier d'un appui méthodologique et informationnel au niveau du soutien à la Vie Associative locale.

L'adhésion au réseau qui s'élève à 464 euros permet de réfléchir entre acteurs associatifs, collectivités territoriales aux nouvelles formes d'accompagnement de la Vie Associative locale, de mesurer les mutations du secteur et de bénéficier d'une vision nationale d'initiatives innovantes pour mieux accompagner les associations.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'adhésion au Réseau National des Maisons des Associations dont le montant est de 464 € ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le formulaire d'adhésion au réseau ;
- dire que le montant de l'adhésion au réseau sera prélevé sur le budget de l'exercice concerné.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ADOpte A L'UNANIMITE

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme

ROANNE, le **24 SEP. 2020**

Pour le Maire
Yves NICOLIN
Par délégation

L'Adjointe en charge du Secteur Associatif

Marie-Laure DANA BURNICHON



VILLE DE ROANNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du jeudi 17 septembre 2020

MONSIEUR LE MAIRE CERTIFIE :

N°18

CULTURE ET EVENEMENTS

- Festival Roanne Table Ouverte 2020
- 18ème édition
- Déstockage de vaisselle
- Fixation du tarif
- Approbation

1. que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ;

2. que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance était de 39 sur lesquels il y avait 34 membres présents lors de la présente délibération, à savoir :

M. Yves NICOLIN, Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, Mme Sophie ROTKOPF, Mme Corinne TRONCY, M. Fabien LAMBERT, M. Gilles PASSOT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON, M. Edmond BOURGEON, Mme Hélène LAPALUS, M. Christophe PION, Mme Catherine BRUN, M. Christian DORANGE, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, Mme Jade PETIT, M. Mahdi NOUIBAT, Mme Vanessa BARBANT, Mme Vickie REDEUILH, M. Yohan RIVOLLIER, M. Romain BOST, M. Quentin GUILLERMIN, Mme Fadwa FADHLOUN, M. Alexandre GRANGE, Mme Christine CHEVILLARD, M. Bernard GERBOT, M. Franck BEYSSON, M. Denis VANHECKE, Mme Marie-Hélène RIAMON, M. Andrea IACOVELLA

Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : M. Quentin GUILLERMIN

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné mandat :

M. Jean-Jacques BANCHET à M. Lucien MURZI, Mme Catherine DUFOSSÉ à Mme Corinne TRONCY, M. Guy SERGENTON à Mme Hélène LAPALUS, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB à Mme Clotilde ROBIN, Mme Brigitte DUMOULIN à M. Denis VANHECKE

Absents sans mandat :

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20200917-17SEPTN18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/09/2020

Affichage : 21/09/2020

Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, Conseillère Municipale, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Dans le cadre du Festival Roanne Table Ouverte, la Ville de Roanne s'associe aux restaurateurs des Tables roannaises pour organiser une matinée de destockage de vaisselle, rue du Coq, vendredi 25 septembre 2020, de 9h à 12h30.

Chaque restaurateur gèrera son propre stock et encaissera ses ventes en son nom lors de cette journée.

La Ville de Roanne, via le service communication-événementiel propose de mettre en vente des cartons de 6 verres à vin, estampillés avec l'ancien logo du Festival R.T.O..

Tarif proposé : 6 € le carton de 6 verres à vin
Nombre de cartons à la vente : 63

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- examiner et approuver le tarif proposé ;
- autoriser la vente et l'encaissement des recettes de ces produits dérivés via la régie communication-événementiel ;
- dire que les recettes seront inscrites sur le budget de l'exercice concerné.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ADOpte A L'UNANIMITE

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme

ROANNE, le 21 SEP. 2020

Pour le Maire
Yves NICOLIN
Par délégation

La Conseillère Municipale en charge des Jumelages et des Affaires Internationales, des Ressources Humaines, des Nouveaux Arrivants et des Animations

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20200917-17SEPTN18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/09/2020

Affichage : 21/09/2020

Adina LUPU BRATILOVEANU



VILLE DE ROANNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du jeudi 17 septembre 2020

MONSIEUR LE MAIRE CERTIFIE :

N°19

CULTURE ET EVENEMENTS

- Color Roanne
- Remboursement des billets
vendus pour cause
d'annulation
- Approbation

1. *que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ;*

2. *que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance était de 39 sur lesquels il y avait 34 membres présents lors de la présente délibération, à savoir :*

M. Yves NICOLIN, Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, Mme Sophie ROTKOPF, Mme Corinne TRONCY, M. Fabien LAMBERT, M. Gilles PASSOT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON, M. Edmond BOURGEON, Mme Hélène LAPALUS, M. Christophe PION, Mme Catherine BRUN, M. Christian DORANGE, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, Mme Jade PETIT, M. Mahdi NOUIBAT, Mme Vanessa BARBANT, Mme Vickie REDEUILH, M. Yohan RIVOLLIER, M. Romain BOST, M. Quentin GUILLERMIN, Mme Fadwa FADHLOUN, M. Alexandre GRANGE, Mme Christine CHEVILLARD, M. Bernard GERBOT, M. Franck BEYSSON, M. Denis VANHECKE, Mme Marie-Hélène RIAMON, M. Andrea IACOVELLA

Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : M. Quentin GUILLERMIN

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné mandat :

M. Jean-Jacques BANCHET à M. Lucien MURZI, Mme Catherine DUFOSSE à Mme Corinne TRONCY, M. Guy SERGENTON à Mme Hélène LAPALUS, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB à Mme Clotilde ROBIN, Mme Brigitte DUMOULIN à M. Denis VANHECKE

Absents sans mandat :

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20200917-17SEPTN19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/09/2020

Affichage : 21/09/2020

Mme Jade PETIT, Conseillère Municipale, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

L'événement Color Roanne initialement prévu samedi 5 septembre 2020 a été annulé en raison des conditions suivantes :

- le protocole sanitaire très compliqué à mettre en application, recommandé par la fédération d'athlétisme ;
- le renforcement du port du masque.

La billetterie ayant été ouverte fin juillet, une dizaine de billets a été vendue.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser le remboursement intégral des billets vendus aux participants via la régie communication-événementiel conformément au règlement de l'événement ;
- dire que les dépenses seront inscrites au budget de l'exercice concerné.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ADOpte A L'UNANIMITE

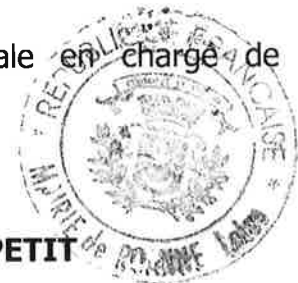
Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme

ROANNE, le **21 SEP. 2020**

Pour le Maire
Yves NICOLIN
Par délégation

La Conseillère Municipale en charge de la
Communication



Jade PETIT

VILLE DE ROANNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du jeudi 17 septembre 2020

MONSIEUR LE MAIRE CERTIFIE :

N°20

EDUCATION - JEUNESSE

- Recrutement de jeunes en service civique par l'UNICEF
- Mise à disposition partielle de ces jeunes
 - Convention
 - Approbation

1. que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ;

2. que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance était de 39 sur lesquels il y avait 34 membres présents lors de la présente délibération, à savoir :

M. Yves NICOLIN, Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, Mme Sophie ROTKOPF, Mme Corinne TRONCY, M. Fabien LAMBERT, M. Gilles PASSOT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON, M. Edmond BOURGEON, Mme Hélène LAPALUS, M. Christophe PION, Mme Catherine BRUN, M. Christian DORANGE, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, Mme Jade PETIT, M. Mahdi NOUIBAT, Mme Vanessa BARBANT, Mme Vickie REDEUILH, M. Yohan RIVOLLIER, M. Romain BOST, M. Quentin GUILLERMIN, Mme Fadwa FADHLOUN, M. Alexandre GRANGE, Mme Christine CHEVILLARD, M. Bernard GERBOT, M. Franck BEYSSON, M. Denis VANHECKE, Mme Marie-Hélène RIAMON, M. Andrea IACOVELLA

Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : M. Quentin GUILLERMIN

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné mandat :

M. Jean-Jacques BANCHET à M. Lucien MURZI, Mme Catherine DUFOSSE à Mme Corinne TRONCY, M. Guy SERGENTON à Mme Hélène LAPALUS, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB à Mme Clotilde ROBIN, Mme Brigitte DUMOULIN à M. Denis VANHECKE

Absents sans mandat :

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20200917-17SEPTN20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/09/2020

Affichage : 24/09/2020

Mme Virginie BERNIER, Conseillère Municipale, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Pour la 5^{ème} année consécutive, dans le cadre du dispositif "Service civique", l'UNICEF de la Loire a recruté un certain nombre de jeunes qu'elle place sur les différentes actions animées directement par l'UNICEF, ou en partenariat avec les différentes institutions concernées dont la Ville de Roanne.

Ces jeunes bénéficient chacun d'un contrat de travail avec l'UNICEF à hauteur de 24 heures hebdomadaires qui seront réparties ainsi : 12 heures pour la Ville de Roanne et 12 heures pour l'UNICEF.

Dans ce cadre, et en accord avec l'UNICEF, il est proposé que deux jeunes volontaires en service civique soient mis à disposition de la Ville pour les actions qu'elle mène en direction de la jeunesse.

Ce volontariat s'inscrira notamment pour des actions qui se dérouleront dans le cadre partenarial du plan d'action annuel Ville Amie des Enfants signé le 2 mai 2016, et délibéré lors du Conseil Municipal du 8 octobre 2015 :

- le bien-être de chaque enfant et chaque jeune ;
- la lutte contre l'exclusion, la discrimination et pour l'équité ;
- un parcours éducatif de qualité ;
- la participation et l'engagement de chaque enfant et chaque jeune ;
- le partenariat avec UNICEF France.

A ce titre, une participation forfaitaire de 350 € sera versée à l'UNICEF, pour chaque jeune volontaire.

Cette mise à disposition fait suite à l'entrée de la Ville dans le réseau des Villes et Intercommunalités Amies des Enfants.

A cet effet, une convention doit intervenir avec l'UNICEF.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- examiner et approuver la convention à intervenir avec l'UNICEF ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ADOpte A L'UNANIMITE

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme

ROANNE, le **24 SEP. 2020**

Pour le Maire
Yves NICOLIN
Par délégation

La Conseillère Municipale en charge de la
Famille et des Relations avec le Centre de
Détenation

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20200917-17SEPTN20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/09/2020

Affichage : 24/09/2020

Virginie BERNIER



VILLE DE ROANNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du jeudi 17 septembre 2020

MONSIEUR LE MAIRE CERTIFIE :

N°21

RESSOURCES HUMAINES

**- Mise à disposition
individuelle de personnel de
Roannais Agglomération au
bénéfice de la Ville de
Roanne
- Convention
- Approbation**

1. *que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ;*

2. *que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance était de 39 sur lesquels il y avait 34 membres présents lors de la présente délibération, à savoir :*

M. Yves NICOLIN, Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, Mme Sophie ROTKOPF, Mme Corinne TRONCY, M. Fabien LAMBERT, M. Gilles PASSOT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON, M. Edmond BOURGEON, Mme Hélène LAPALUS, M. Christophe PION, Mme Catherine BRUN, M. Christian DORANGE, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, Mme Jade PETIT, M. Mahdi NOUIBAT, Mme Vanessa BARBANT, Mme Vickie REDEUILH, M. Yohan RIVOLLIER, M. Romain BOST, M. Quentin GUILLERMIN, Mme Fadwa FADHLOUN, M. Alexandre GRANGE, Mme Christine CHEVILLARD, M. Bernard GERBOT, M. Franck BEYSSON, M. Denis VANHECKE, Mme Marie-Hélène RIAMON, M. Andrea IACOVELLA

Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : M. Quentin GUILLERMIN

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné mandat :

M. Jean-Jacques BANCHET à M. Lucien MURZI, Mme Catherine DUFOSSÉ à Mme Corinne TRONCY, M. Guy SERGENTON à Mme Hélène LAPALUS, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB à Mme Clotilde ROBIN, Mme Brigitte DUMOULIN à M. Denis VANHECKE

Absents sans mandat :

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20200917-17SEPTN21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/09/2020

Affichage : 18/09/2020

Mme Fanny FESNOUX, Adjointe, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment ses articles 61 à 63, relatifs à la mise à disposition des fonctionnaires territoriaux ;

Vu la loi n° 2007-148, modifiant les dispositions relatives à la mise à disposition des fonctionnaires territoriaux ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles :

- L.5211-4-1, relatif au transfert des agents exerçant en partie leurs fonctions dans un service ou une partie de service transféré ;
- L.5211-17, relatif aux conditions de transfert de compétences des communes membres à leur établissement public de coopération intercommunale ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 25 septembre 2018 relative au transfert de la compétence Lecture publique des communes membres à Roannais Agglomération ;

Vu l'accord de l'agent intéressé pour être mis à disposition de la Ville de Roanne ;

Considérant que le Conseil Communautaire et les Conseils Municipaux des communes membres de Roannais Agglomération ont approuvé le transfert de la compétence Lecture Publique à Roannais Agglomération ;

Considérant que l'agent en charge de la coordination culturelle a accepté sa mise à disposition auprès de la Ville de Roanne de droit et sans limitation de durée à hauteur de 40 % de son temps de travail ;

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver la mise à disposition individuelle de Marie-Clémentine NARBONNET agent de Roannais Agglomération comme Chargée de coordination culturelle à la Ville de Roanne pour une durée de 3 ans prenant effet le 21 septembre 2020 ;
- dire que cette mise à disposition fera l'objet d'un remboursement semestriel à terme échu à Roannais Agglomération ;

- examiner et approuver la convention de mise à disposition individuelle à intervenir avec Roannais Agglomération ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer ainsi que les éventuels avenants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Groupe "Collectif 88 %" s'est abstenu.

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme

ROANNE, le 18 SEP. 2020

Pour le Maire
Yves NICOLIN
Par délégation

L'Adjointe en charge des Ressources Humaines
et Vice-Présidente du Conseil de Quartier Le
Parc

Fanny FESNOUX

